

[Texte]

program should be transferred to EMR at the earliest opportunity. In addition, the legislation is being made more flexible so as to facilitate the expansion and improvement of the program to meet its new policy objectives. Industry is very supportive of that, seeing that also as both an information and a marketing tool.

The second initiative is the national energy use data base. EMR has always had some data on energy use; that is, as opposed to energy production and distribution, which I know colleagues are very familiar with. But the department's increased emphasis on environment-related objectives has created new requirements for detailed information, and this information is needed to better plan the operations of the new initiatives. For example, in developing regulations on the minimum energy efficiency of household appliances, we must obtain information on the existing inventory of such equipment in households, its efficiency, and the efficiency of new technology in this market. We currently have some American information on this subject but need to obtain data on the situation here in Canada. So in this regard Bill C-41 will allow us to ensure industry that sensitive information will remain confidential.

Officials from Statistics Canada and my department discussed this matter and, out of operational considerations, Statistics Canada advised us to seek the authority for EMR to undertake mandatory surveys. Of course, it was agreed that officials of the two departments would work together wherever possible in order to achieve economies and to minimize paper burden.

Mr. Chairman, it's not my intention to really start another data base, separate and independent, but I think we all need that information so that we can make those decisions, and that is why the co-operation with Statistics Canada.

The third initiative, minimum energy efficiency performance standards for equipment, is really the most significant development for Bill C-41. Minimum efficiency standards are used by a growing number of governments to eliminate certain energy inefficient equipment from the marketplace. The main proponent of energy efficiency standards at the moment is the Government of the United States, but a federal role in this area emerged after a number of American states had introduced efficiency standards, primarily due to local concerns about electricity supply or air quality, and much of that was driven, for instance, in the California market. The levels of required efficiency

[Traduction]

nombreuses années l'administration du programme Énerguide, et il existe une entente à long terme prévoyant le transfert des fondements législatifs du programme au ministère, et ce, dès que possible. De plus, on travaille à assouplir les dispositions de la loi en vue de faciliter l'expansion et l'amélioration du programme, de façon à ce que celui-ci puisse satisfaire aux nouveaux objectifs. L'industrie y accorde son plein appui, car elle considère cela comme un outil d'information et de commercialisation.

La deuxième initiative porte sur la Base nationale de données sur l'énergie. Le ministère a toujours disposé de données sur la consommation d'énergie (par opposition à la production et à la distribution d'énergie), et je sais que mes collègues le savent fort bien. Mais l'importance accrue accordée par le ministère aux objectifs environnementaux a créé de nouveaux besoins en matière de renseignements détaillés. Ces renseignements sont requis afin de pouvoir mieux planifier les mesures prises dans le cadre de nos initiatives. Par exemple, avant de créer des règlements sur la consommation d'énergie des appareils ménagers, nous devons tout d'abord obtenir des renseignements sur les stocks actuels d'équipements de ce genre dans les foyers, sur leur efficacité et sur l'efficacité des nouvelles technologies existant sur ce marché. Nous disposons actuellement des données américaines sur le sujet, mais il nous faut recueillir des données reflétant la situation prévalant au Canada. Le projet de loi C-41 serait fort utile à cet égard, en permettant de garantir à l'industrie que les renseignements de nature délicate resteraient confidentiels.

Les fonctionnaires de Statistique Canada et de mon ministère ont discuté de cette question et, se fondant sur des considérations opérationnelles, Statistique Canada nous a conseillé de tenter d'obtenir les pouvoirs nécessaires à la réalisation des enquêtes obligatoires. Bien entendu, il a été convenu que les fonctionnaires des deux ministères travailleraient de concert, dans la mesure du possible, afin d'éviter le gaspillage de ressources et de réduire au minimum la paperasserie.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de créer une autre banque de données qui soit distincte et indépendante, mais je pense que nous avons tous besoin de cette information afin de pouvoir prendre les décisions qui s'imposent, et c'est pourquoi nous comptons sur la collaboration de Statistique Canada.

La troisième initiative, soit l'établissement de normes de rendement énergétique minimum pour les équipements, est véritablement la plus importante pour le ministère dans le cadre du projet de loi C-41. Les normes minimales de rendement énergétique sont utilisées par un nombre croissant de gouvernements comme moyen de retirer du marché certains appareils inefficaces sur le plan énergétique. Le principal tenant des normes d'efficacité énergétique est le gouvernement des États-Unis. Ce dernier s'est vu contraint de jouer un rôle à cet égard après qu'un certain nombre d'États eurent adopté des normes dans ce domaine, surtout en réaction à des préoccupations exprimées à l'échelle locale